

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 23 juin 2026 -**

**Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/015/VDV

**DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION LIEN SOCIAL VIE ASSOCIATIVE ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors ou organisant des fêtes de quartier, 1ère répartition 2026 – Approbation de la convention de partenariat avec l'Hôpital st-Joseph pour l'organisation d'ateliers de « prévention du risque de chutes » dans les clubs d'animations.**

2026-673-DGAJS-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

1/ Concernant les subventions à des associations en faveur des seniors – 1ère répartition 2026 :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2026, d'un montant de 41 500 Euros (quarante et un mille cinq cents Euros), dont 3 600 Euros (trois mille six cents Euros) pour deux associations de notre secteur, est soumise à notre approbation (Mesure Subventions aux associations en soutien aux seniors (31374).

2/ Concernant les subventions à des associations organisant des fêtes de quartier – 1ère répartition 2026 :

La Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2026, d'un montant de 199 500 Euros (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros), dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour quatre associations de notre secteur, est soumise à notre approbation (Mesure Subventions aux associations qui organisent des fêtes des quartiers dans tout Marseille (30340).

Sont annexés à ce rapport les conventions et avenants des associations concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

## DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
11616	Association Musicale Socio Culturelle AMSC	Beaumont 1 allée des Pinsons 13012 Marseille	00015547	Animer et organiser des activités musicale socio culturelle et de bien être . Projet intergénérationnel pour lutter contre l'isolement	2 100
34522	Club Sportif Marseille Provence Handball	Place des Caillols Maison des Sports 13012 Marseille	00015351	Hand pour tous les âges	1 500

**ARTICLE 2** Le montant de la dépense, soit 41 500 Euros (quarante et un mille cinq cents Euros), dont 3 600 Euros (trois mille six cents Euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, Article 65748.1, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.

Mesure Subventions aux associations en soutien aux seniors (31374).

**ARTICLE 3** Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur intervenant pour l'organisation des fêtes de quartier, au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
11591	Association des Équipements Collectifs Les Escourtines pour le CS Les Escourtines	La Milliere 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	00017111	Culture en folie, générations réunies	3 000
11577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (A.F.A.C)	Villa Emma avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	00016227	« Bois Lemaître en fête 2026 sur 2 actes »	3 000
17247 3	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	00017816	Fête des Lierres	4 000
	Institut de Formation,	53 rue du			

25607	d'Animation et de Conseil (IFAC) pour le Centre d'Activité Les Camoins	Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières-Sur- Seine	00016142	Journée des familles	2 000
-------	---	---	----------	----------------------------	-------

**ARTICLE 4** Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**ARTICLE 5** Le montant de la dépense, soit 199 500 Euros (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros), dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour quatre associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, article 65748.2, sous-chapitre 020 service 03032, Programme 13900910.

Mesure Subventions aux associations qui organisent des fêtes des quartiers dans tout Marseille (30340).

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son  
enregistrement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Olivier RIOULT**